



Ordonnance de constitution des unités pastorales

CAP SUR L'AVENIR !

- Collaborer pour une nouvelle dynamique missionnaire -

Après consultation du presbyterium et la recherche entreprise sous la responsabilité du Conseil Presbytéral, il a été décidé de constituer, sur l'ensemble du diocèse, des **unités pastorales** définies comme une « **collaboration organique entre paroisses limitrophes, comme expression d'une pastorale d'ensemble.** » (Directoire pour le ministère pastoral des évêques n° 215b)

Comment cela concerne-t-il les paroisses ?

Il a été décidé de ne pas modifier la division du territoire diocésain en 21 paroisses. Chacune d'entre elles garde son E.A.P et son C.P.A.E. Pour ce qui est du CPP, de nouvelles dispositions pourront être envisagées en fonction de chaque unité pastorale.

Sur le diocèse, dès septembre 2013, 7 unités pastorales seront créées. Il ne s'agit pas de la création de « super-paroisses ». Chacune des 21 paroisses reste une entité pastorale placée sous la responsabilité d'un prêtre travaillant avec les laïcs déjà en responsabilité. Il assume pleinement la charge curiale de la paroisse et soutient la communauté locale dans la mise en œuvre du projet pastoral qu'elle s'est donnée lors de la démarche « Cap sur l'avenir ». Ce projet définit les orientations prioritaires de la communauté et précise les aspects d'ouverture missionnaire qu'elle veut mettre en œuvre localement à partir de septembre 2013.

L'E.A.P, pour la première année, en accord avec le prêtre responsable de l'unité pastorale, désignera un de ses membres comme référent de la paroisse.

La décision de créer des unités pastorales est motivée par les évolutions de la vie en Eglise et la nécessité de nous engager ensemble dans la dynamique de la nouvelle évangélisation. La pastorale ne peut plus aujourd'hui se penser et se conduire à l'échelle d'une seule paroisse. Pour répondre aux exigences actuelles de la mission, il nous faudra multiplier les collaborations et les transversalités, tant au niveau des paroisses que de la mission des acteurs pastoraux. Cela ressort clairement des résultats de la démarche « Cap sur l'avenir ». L'unité pastorale devra s'inspirer des projets pastoraux des diverses paroisses pour dégager les axes prioritaires qui feront l'objet de concertation et de collaborations. L'objectif consiste à **penser global** (au niveau de l'unité pastorale) pour **agir local** (au niveau de la paroisse, en proximité).

.../...

Sur quoi pourraient porter les collaborations ?

Voici les axes fondamentaux d'une vie en Eglise que nous découvrons à la lecture des 21 projets pastoraux. Ces orientations sont largement partagées par les responsables des 21 paroisses :

- **l'accueil pastoral** dans chaque paroisse comme lieu missionnaire et assuré par une équipe.
- **la participation dominicale à l'Assemblée Eucharistique** qui doit rassembler de plus en plus, et qui constitue la « carte d'identité » du disciple du Christ appelé à sanctifier le premier jour de la semaine. La nécessité conduira dans un avenir proche, à ne célébrer qu'une seule messe dominicale par paroisse, dans un lieu unique et stable.
- **la référence et le recours au ministère presbytéral**, non d'abord sous le mode de prestation de service, mais comme serviteur de l'œuvre actuelle du Christ qui rassemble ses disciples, leur fait entendre la Parole de Dieu, leur offre la grâce du salut qui leur fait partager la Vie de Dieu, et les envoie en mission. La référence au ministère presbytéral, même si elle implique un support relationnel personnel, doit conserver la globalité symbolique du *presbyterium*. Comment davantage faire droit à cette dimension collégiale du *presbyterium* dans le service des communautés ?
- **l'accueil et l'accompagnement vers les sacrements** du baptême des petits enfants ou du mariage, l'accompagnement des familles en deuil, les liens avec les parents d'enfants catéchisés, sont de plus en plus perçus comme des lieux de première annonce et d'initiation ou de ré initiation de type catéchuménal.
- le **souci des absents et des personnes insuffisamment impliquées** dans les communautés : absents de l'Assemblée Eucharistique qu'il faut pouvoir visiter, jeunes et adultes jeunes (25-40 ans), migrants présents dans les paroisses mais insuffisamment mobilisés comme acteurs de la vie ecclésiale ...
- deux domaines pour lesquels les paroisses ont constaté, malgré les référents locaux, des carences et des insuffisances : la **communication** et le **service local de la charité**.
- **trois lieux prioritaires pour l'évangélisation** qui demanderont une conduite spécifique diocésaine : outre les **jeunes** investis dans la démarche du Synode, il y a trois réalités que l'Eglise doit pouvoir rejoindre : les **adultes jeunes** (25-40 ans), les **quartiers populaires** et le **monde agricole et rural**.

Un ministère ordonné exercé plus collégialement

La mise en place d'unités pastorales, ainsi définies, aura des incidences sur la manière de vivre le ministère presbytéral. Les diacres devront travailler à discerner comment cette nouvelle manière de vivre et collaborer en Eglise affectera aussi l'exercice de leur ministère diaconal.

Si les communautés cherchent à développer leurs collaborations, les prêtres peuvent saisir cette opportunité pour renforcer leur vie en presbyterium.

« **Le presbyterium est un lieu privilégié où le prêtre devrait pouvoir trouver les moyens spécifiques de sanctification et d'évangélisation** » (Directoire pour le ministère et la vie des prêtres n° 27)

« **Le profond sens ecclésial du presbyterium, non seulement ne met pas obstacle, mais facilite les responsabilités personnelles de chaque prêtre dans l'exercice du ministère particulier confié par l'évêque** ». (Directoire pour le ministère et la vie des prêtres n° 28)

Des équipes presbytérales constituées

Pour renforcer la dimension collégiale du ministère, il sera mis en place dans chaque unité pastorale, une **équipe presbytérale**. Elle sera constituée par l'ensemble des prêtres nommés par l'évêque dans cet espace pastoral territorial.

« **Le prêtre fera un effort pour éviter de vivre son sacerdoce de manière isolée et subjective. Il cherchera à favoriser la communion fraternelle en donnant et recevant la chaleur de l'amitié, de l'aide affectueuse, de l'accueil, de la correction fraternelle, bien conscient que le sacrement de l'ordre 'assume et élève les rapports humains, psychologiques, affectifs, amicaux et spirituels ... et se révèle concrètement dans les formes les plus variées d'entraide spirituelle et aussi matérielle'** » (Directoire pour le ministère et la vie des prêtres n° 27)

Organisation de la vie de l'équipe presbytérale

Une équipe presbytérale doit, pour servir à la sanctification et la mission des prêtres, répondre à certaines exigences d'organisation et de fonctionnement. Parmi celles-ci, il faut pouvoir intégrer :

- des temps de **ressourcement spirituel** (prières communes, rélections à intervalle régulier ...)
- des temps de **convivialité** (table commune à fréquence régulière, moments gratuits de rencontre ...)
- des séances de **travail pastoral** (*projets à soumettre à l'équipe pastorale, relecture de la vie ecclésiale dans l'unité pastorale, .../...*)

.../... relecture de la mission de chacun, discernement pour des appels de laïcs à la responsabilité ecclésiale, formation pastorale ...) Ces séances de travail doivent s'organiser au minimum une fois par mois. Celles-ci doivent être davantage qu'un partage des tâches ou que la confection d'un agenda liturgique.

- l'équipe presbytérale veillera à **mettre en place une équipe pastorale diversifiée** (prêtres, diacres, religieux, laïcs en mission ecclésiale). Cette équipe, en lien avec les EAP et les CPP, sera un lieu de conduite pastorale.

Un responsable d'unité pastorale

L'évêque nommera, parmi les prêtres affectés à une unité pastorale, un responsable de l'équipe presbytérale. Il sera garant de la qualité de la vie et du travail en presbyterium au sein de l'unité pastorale. Il veillera aux temps de rencontres de l'équipe. Il cherchera à servir le lien de communion missionnaire entre les prêtres. Il sera attentif à ce que chacun, au sein de l'équipe puisse trouver sa juste place.

Sous sa responsabilité, l'équipe rédigera une Charte d'Equipe Presbytérale qui définira dans le concret les modalités de la vie et du travail de cette équipe.

Le responsable de l'unité pastorale participera aux rencontres que l'évêque et/ou le Vicaire Général organisera à l'intention des responsables des sept unités pastorales du diocèse.

A l'issue de la première année de fonctionnement selon ces nouvelles modalités, une évaluation sera proposée au niveau diocésain.

Que l'Esprit continue de nous pousser à la suite du Christ et à nous éclairer dans notre service d'annonce de l'Évangile aux hommes et aux femmes de notre temps.

Que la Vierge Marie, Reine des Apôtres, veille sur nous et soutienne notre ardeur à faire connaître et aimer son Fils.

Par mandement,



Le chancelier

Tous mobilisés

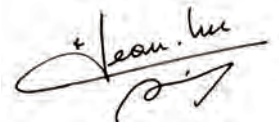
Ce document qui détermine les façons nouvelles de collaborer au service de la vie ecclésiale des communautés et de la mission de l'Église, sera travaillé dans les différents groupes : prêtres, diacres, Conseil de la Vie religieuse, membres des EAP, membres des CPP, membres des CPAE, responsables des services diocésains et des mouvements de l'Apostolat des laïcs.

Il serait intéressant que le travail de ce texte puisse se réaliser **avant la dispersion estivale de juillet-août 2013.**

Rendez-vous diocésains à noter dès maintenant sur l'agenda :

- **Le samedi 14 septembre 2013 de 9h à 13 h** (suivi du pique-nique pour ceux et celles qui le veulent), une **Assemblée Diocésaine** au Gymnase de Turretot, regroupant prêtres, diacres, consacrées, membres des EAP, CPP, CPAE, responsables des services diocésains et des responsables des mouvements.
- **Le vendredi 11 octobre à 20h30 à la Cathédrale**, une année après avoir franchi la Porte de la Foi, **célébration diocésaine d'envoi en mission**. Nous franchirons la porte que Dieu nous ouvre vers le monde où il nous donne rendez-vous pour l'annonce de l'Évangile.

Le Havre, le 17 mai 2013



+ Jean-Luc BRUNIN
évêque du Havre



Cap sur l'avenir !